

N/REF JMP 2024.207

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID: 063-216301937-20240402-DEC_15_2024-AR

DECISION Nº 15/2024

Prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OBJET – Préparation, passation, exécution et règlement des marchés, contrats et accords-cadres, d'un montant inférieur à un seuil fixé à 214 000 € H.T., et avenants n'entraînant pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 %

Le Maire de la Commune de LEMPDES

- VU la proposition de la société INTRAMUROS pour bénéficier de son application mobile ;

♦ DECIDE ♦

Article 1 Un contrat pour la mise à disposition de l'application mobile IntraMuros est conclu avec la société INTRAMUROS, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024, et renouvelable tacitement et automatiquement par périodes successives de 36 mois.

Le coût mensuel est fixé à 75,00 € H.T., soit 900,00 € H.T. pour une année.

Article 2 Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 2 avril 2024

Le Maire

Henri GISSELBRECHT